

Manger au collège, ça a un coût. Le Département soutient les familles en finançant une part importante de la demi-pension. Votre enfant bénéficie d'un repas de qualité chaque midi, quelles que soient vos ressources.

NOUVEAU Démarche simplifiée via l'API Quotient Familial (CAF & MSA)

Zéro justificatif

Attestations récupérées automatiquement pour les allocataires.

Traitement rapide

Vérification automatisée et immédiate de vos droits.

Données sécurisées

Échanges directs et protégés entre administrations.

QUI PEUT BÉNÉFICIER ?

- ✓ **Résidence** : Habiter en Haute-Garonne.
- ✓ **Scolarité** : Collégien (6^e à 3^e) en établissement public ou privé sous contrat.
- ✓ **Garde** : En avoir la garde légale et effective.
- ✓ **Ressources** : Selon le barème départemental.

Documents : Aucun si vous êtes allocataire CAF/MSA (API QF). Sinon, consultez la FAQ sur eCollège31.

BARÈME DE PRISE EN CHARGE

QUOTIENT FAMILIAL (CAF/MSA)	AIDE ACCORDÉE
Jusqu'à 599 €	100 %
De 600 € à 699 €	70 %
De 700 € à 799 €	60 %
De 800 € à 899 €	50 %
De 900 € à 999 €	40 %
De 1 000 € à 1 199 €	20 %

COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE EN LIGNE ?

1 Accès au portail :
Rendez-vous sur cd31.net/ars

2 Votre situation :
Cliquez sur *Nouvelle demande* ou *Renouvellement*

3 Notification :
Réponse transmise par courriel et directement au collège

CALENDRIER DES DEMANDES 2026/2027

Jusqu'au 30/09/2026

Droits ouverts pour **toute l'année scolaire**

Du 01/10 au 31/12/2026

Droits ouverts pour les **2^e et 3^e trimestres**

Du 01/01 au 31/03/2027

Droits ouverts pour le **3^e trimestre uniquement**

Besoin d'aide ? Conseil départemental — 1, bd de la Marquette, Toulouse
Accueil : Lu-Ve (8h45-12h30 | 13h30-16h45) — FAQ : cd31.net/restauration

05 34 33 14 56